



10/07/2015

Communiqué de presse

Conférence régionale des investissements publics

Henri-Michel COMET, préfet de la région Pays de la Loire, a réuni le 10 juillet, avec à ses côtés Jacques AUXIETTE, président du conseil régional, une conférence régionale des investissements publics. Les échanges ont permis de dresser des perspectives encourageantes sur l'investissement public dans la région, de présenter les outils de soutien à la relance des investissements et d'identifier les bonnes pratiques pour que ces investissements profitent au mieux à l'emploi local.

Le Premier ministre a décidé en avril plusieurs mesures pour la relance des investissements. Il a donné l'instruction de tenir dans les régions des conférences de l'investissement public pour examiner les conditions d'application de ces mesures.

Les principales collectivités de la région (conseil régional, conseils départementaux, agglomérations, principales communautés de communes) étaient donc réunies ce jour en préfecture, aux côtés des opérateurs de l'Etat et des principales entreprises publiques. Ensemble, ces donneurs d'ordre publics ont généré des investissements de 3,8 Md € en 2014, dont 66 % par les collectivités. Leur commande profite aux entreprises régionales.

Le contrat de plan Etat-Région (1,2 Md € sur la période 2015-2020), les fonds structurels européens (1,7 Md € sur la même période), le déploiement du très haut débit sur les territoires ruraux (545 M€ d'investissements) ou encore le soutien à l'habitat (540 M€ pour 2015-2016 générant plus de 2 Md€ de travaux) sont autant de programmes importants d'investissement qui donnent une visibilité aux entreprises sur les prochaines années.

Pour faciliter le financement de ces investissements, les donneurs d'ordre publics ont aujourd'hui à leur disposition une large palette d'outils :

- nouvelles mesures gouvernementales : la Caisse des dépôts propose aux collectivités de préfinancer à taux zéro le versement du fonds de compensation de la TVA. La dotation d'équipement aux territoires ruraux versée par l'État a augmenté de 12,9 M€ à 44,8 M€ en 2015 ;
- appui des collectivités : les communes et intercommunalités peuvent compter sur le soutien des plus grosses collectivités pour cofinancer leurs investissements. En Pays de la Loire, le conseil régional est le premier financeur des investissements des autres collectivités, avec près de 500M€ de subventions d'équipement. Les conseils départementaux y contribuent selon leurs capacités ;

- plan Juncker : les projets d'investissement les plus importants de la région pourront profiter des financements du plan européen d'investissement de 315 Md€ ;
- transition écologique et énergétique: la rénovation énergétique des bâtiments, le développement des énergies renouvelables, la prévention des risques naturels, la gestion de l'eau (stations d'épuration, eau potable, travaux sur cours d'eau..), les transports propres, etc. Les crédits consacrés annuellement par l'Etat et ses opérateurs (ADEME, agence de l'eau) en Pays de la Loire approchent ainsi les 120 M€, auxquels s'ajoutent des financements européens et des collectivités locales. Ces investissements constituent un levier important de la « croissance verte » : créateurs d'emplois directs et générateurs d'un montant de travaux plus de deux fois supérieur.

Pour que ces investissements bénéficient à l'emploi local, les donneurs d'ordre publics prennent des engagements pour faciliter l'accès des TPE-PME aux marchés publics : versement d'avances plus élevées, allotissement des marchés, lutte accrue contre les offres anormalement basses, intégration de critères relatifs à la responsabilité sociale et environnementale des entreprises. Un arrêté préfectoral a été signé en début d'année en ce sens, et des chartes d'engagement ont été signées par les collectivités en Vendée et en Loire-Atlantique.

CONTACT PRESSE

**Préfecture de la région Pays de la Loire,
Préfecture de la Loire-Atlantique**

Service régional de la communication interministérielle (SRCI)

02 40 41 20 91 / 20 92

pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

www.pays-de-la-loire.gouv.fr